

APPEL POUR UN PLAN DE DÉ EN SEINE-SAINT-DENIS :" PLU LA SEINE-SAINT-DENI LES MOYENS D'ASSURER LA RÉUS LES CONDITIONS DE TRAVAI DE SEINE-SAINT-DENIS SONT-ELLE

a FSU 93 et ses syndicats le répètent lors de chaque comité technique académique ou départemental et à l'occasion des CDEN; nous l'avons porté avec les collègues lors des actions syndicales de ces derniers mois: il faut mettre en place un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis avec une dotation "hors normes " pour la rentrée 2014 et les suivantes, avec la programmation immédiate de pré-recrutements d'enseignants.

Ces mesures permettraient aux élèves de ce département de ne pas connaître les situations qui se répètent chaque année : les moyens en personnels sont absorbés en quasi-totalité par la hausse démographique. Le remplacement des maîtres absents reste une difficulté majeure, la formation continue des maîtres est quasi inexistante, la formation initiale redémarre lentement. Les personnels précaires se multiplient sous la forme de contractuels, de manière à ce qu' un enseignant soit devant chaque classe. Mais, pour nous, cela ne suffit pas.

Pourquoi faut-il une "dotation hors normes" ?

De 2007 à 2012, la Seine-Saint-Denis a scolarisé 12000 élèves du premier degré en plus sans poste supplémentaire. 500 classes ont été ouvertes au détriment du remplacement, des RASED, de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

En septembre 2013, 2106 élèves supplémentaires avaient été scolarisés dans le 1er degré en Seine-Saint-Denis, avec une dotation de 150 moyens nouveaux. En septembre 2014, la dotation annoncée est de 147 moyens supplémentaires pour le premier degré et la hausse démographique prévue de 2370 élèves. Alors forcément le doute s'installe sur la réalité des transformations annoncées : toujours plus d'élèves avec une dotation qui devra à la fois couvrir la hausse démographique, mais aussi les mesures en éducation prioritaire

Cette réalité est vécue de manière identique par les enseignants des collèges et lycées, où 30 postes supplémentaires prévus dans les collèges de Seine Saint Denis pour la création de 5 collèges, avec une prévision de 518 élèves en plus et pour la création de 6 "REP+ ". L' insuffisance caractérisée de titulaires remplaçants dans le second degré conduit à des non-remplacement dans les collèges dès les premiers jours de rentrée. C' est un véritable scandale, car les élèves du département sont encore plus fragilisés par les cours supprimés.

Ces réalités se compliquent avec la difficulté de recruter suffisamment de personnels pour devenir fonctionnaires stagiaires. Il y a urgence à repenser les choses autrement et mieux !

Ce que nous exigeons :

- 1. Assurer un enseignement qui permette à chaque enfant, à chaque jeune d'accéder à un haut niveau de formation.
- 2. Exiger l'égalité de traitement des élèves : la dépense publique pour chaque enfant doit être la même de chaque coté du boulevard périphérique (un rapport de la cour des comptes démontre que l'on dépense plus par élève à Paris que dans le 93)
- 3. Développer réellement les moyens pour l'éducation prioritaire
- **4.** Créer les conditions de la réussite des élèves en stabilisant les équipes, en rendant les métiers de l'enseignement attractifs

Nous exigeons pour le service public d'éducation :

des créations massives de postes de fonctionnaires d'Etat : enseignants, agents administratifs, techniciens, infirmières, assistantes sociales, médecins, accompagnants du handicap, formateurs, personnels de direction et d'encadrement.

DUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DÉVELOPPEMENT POUR L'ÉDUCATION LUS JEUNE DÉPARTEMENT DE FRANCE ", NIS REÇOIT-ELLE DE LA NATION USSITE ET L'ÉGALITÉ DE TOUS LES ENFANTS ? TAIL DES ENSEIGNANTS ET DES ÉLÈVES LES À LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

- → la baisse significative des effectifs dans les classes pour pouvoir y développer une pédagogie capable de répondre aux besoins des élèves, notamment en éducation prioritaire.
- → la mise en place de pré-recrutements.*
- → de la formation pour tous les personnels recrutés.
- → l'accès à la titularisation des contractuels embauchés avec la prise en compte de leur expérience.
- → Des financements d'Etat supplémentaires permettant aux collectivités territoriales de répondre à leurs obligations en matière de constructions scolaires, et de fonctionnement des établissements.

Pourquoi faut-il des pré-recrutements ?

Pour la FSU 93 et les signataires du présent appel, nous observons que de très nombreux jeunes issus des milieux populaires ne peuvent accéder aux concours de recrutement des métiers de l'enseignement, faute d'autonomie financière leur permettant de poursuivre leurs études. Le dispositif des EAP n'est pas la réponse attendue par de nombreux étudiants d'Ile de France et de Seine-Saint-Denis. Les "Emplois -Avenir-Professeurs ", ne libèrent pas suffisamment de temps pour les études, ne sont pas rémunérés correctement, et n'assurent pas la sécurité suffisante pour permettre l'entrée dans un métier difficile et exigeant.

Stabiliser les équipes enseignantes devient une urgence pour assurer la réussite des élèves ! Créer les conditions permettant de recruter des personnels disposés à rester dans le département s'avère essentiel.

Pour toutes ces raisons, nous appelons le nouveau ministre de l'Education à créer les conditions de prérecrutements massifs dès la rentrée 2014, dans le cadre d'une programmation qui s'avère chaque jour plus urgente.

- * Les pré-recrutements de fonctionnaires stagiaires doivent être accompagnés des moyens humains en personnels de formation dans les universités et les ESPE. Pour la FSU, les pré-recrutements que nous revendiquons sont un accès par concours à une période de formation à temps plein, rémunérée selon la grille de la Fonction Publique. Le pré-recruté a un statut d'élève-fonctionnaire stagiaire. Il cotise pour la retraite (Fonction Publique), en contrepartie le pré-recruté a trois obligations:
- obligations immédiates : assiduité à la formation et réussite aux examens et concours préparés
- -obligation différée : en cas de réussite aux examens et concours, servir l'Etat plusieurs années à l'issue du recrutement .
- si l'engagement n'est pas respecté, il y a remboursement des traitements perçus comme élève-fonctionnaire

Premiers signataires: syndicalistes, enseignants, membres du CDFD de la FSU 93, enseignants du supérieur, des universités Paris 8 et Paris 13... :

François COCHAIN, Guy TRESALLET FSU 93; Stéphane BONNERY, Patrick RAYOU, Jean-Yves ROCHEIX, Séverine KAPKO (SNESUP Université Paris 8 Saint-Denis) Claire Lemêtre, Paris 8; Marc CHAMPESME, Elisabeth BELMAS, Gwenola MADEC, Chantal ZABUS, Agathe TORTI, Marc CESAR, Christiane MIGETTE, Pascal VAILLANT, Françoise GAYRAL (SNESUP Université Paris 13), Elisabeth CAMPAGNA-PALUCH (écrivaine), Hugo PONTAIS, Serge REITCHESS, (SNEP); Marie KARAQUILLO, Mathieu LOGOTHETIS, (SNES); Martine CARON, François CHELERS, Rachel SCHNEIDER, Maryse PATRY(SNUIPP); Catherine MANCIAUX, Hugues POIRIER (SNUPDEN); Catherine CHABAUDIE (SNPI)